

## Nouvelles du Comité central

## Séance du 21 août 2011

**eHealth** – Le Comité central se prononce clairement contre l'utilisation du numéro AVS pour identifier les patients ainsi que contre l'obligation implicite d'utiliser un identifiant explicite pour les personnes dans le domaine de la cybersanté.

**Réadaptation et psychiatrie sous SwissDRG** – Des structures tarifaires sont actuellement en cours d'élaboration pour les traitements en psychiatrie et en réadaptation. Pour éviter des distorsions en matière de concurrence induites par les SwissDRG, des délégués de ces deux domaines siégeront dans le comité de pilotage compétent. La FMH et H+ soutiennent la création d'un groupe de suivi de SwissDRG SA.

**Accréditation des programmes de formation postgraduée** – Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a délivré une accréditation à tous les programmes de formation postgraduée. Il a formulé quelques conditions pour cinq des 42 programmes accrédités.

**Révision du programme de formation complémentaire «Médecin-conseil (SSMC)»** – Le Comité

central approuve la demande de révision du programme de formation complémentaire de «Médecin-conseil (SSMC)» déposée par la Société suisse des médecins-conseils dont l'objectif est de reconnaître réciproquement l'attestation de formation complémentaire de médecin-conseil et le Master en médecine des assurances (Master of Advanced Studies Insurance Medicine) de l'Université de Bâle.

**Swissmedic** – L'institut suisse pour les produits thérapeutiques sera contraint dès 2012 à trouver de nouvelles sources de financement car la Confédération va réduire sa contribution d'environ 20%. Il est probable que les coûts soient répercutés sur l'industrie et donc sur ceux qui les engendrent, avec la crainte que cette situation compromette l'indépendance de Swissmedic.

**Protection de la maternité** – Selon l'initiative parlementaire «Ratification de la Convention n° 183 de l'OIT sur la protection de la maternité», l'allaitement pendant le travail doit être rémunéré. Le Comité central est favorable à cette loi et décide d'étayer la prise de position d'aspects liés à la médecine et à la prévention.

## L'affiliation à la FMH n'a que des avantages.

Nous vous soutenons grâce à une politique engagée et des services attrayants: ligne d'assistance tarifaire, renseignements juridiques, contrats-type.

En savoir plus sur [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch)

